



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 02 juillet 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 04

Extrait n°BC-07-2024-187

Objet : Approbation de l'avenant n°3 au « Marché de travaux pour la réalisation d'un Centre d'animation et d'interprétation de la culture précolombienne de Vivé au Lorrain - Lot n° 1 : VRD »

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Christian PALIN, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Patricia PALMONT, Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR à Christian PALIN, Germain DUTON Christian RAPHA.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1414-4 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R 2184-1 ;

Vu la décision des membres de la Commission d'appel d'offres réunis le 10 juillet 2024 ;

Considérant les caractéristiques, présentées ci-après, de l'avenant 3 au marché pour la « Réalisation du centre d'Animation et d'Interprétation de la Culture Amérindienne à Vivé au Lorrain - Lot n°1 : Gros-œuvre ».

Identification du marché :

N° du marché	Titulaire	Montant des marchés	Date de réception au contrôle de légalité	Date de notification
2021/060/T-1	Groupement d'entreprises CDC / JLTP	1 721 836,73 € HT	20/06/2022	29/06/2022

Objet de l'avenant n°3 :

L'objet de l'avenant 3 est de prendre en compte la prolongation de prise en charge de l'installation de chantier de la PHASE 1 par l'entreprise CDC, initialement prévue pour une durée de 15 mois dans l'avenant n°1, soit jusqu'au 15 mars 2024.

Le planning général Bâtiment TCE PHASE 1 prévoyant une fin de chantier au 18 décembre 2024, la durée de l'installation et son entretien sont prolongés de 09 mois jusqu'à cette date.

Par ailleurs, l'entreprise mets à disposition du chantier un groupe électrogène sur la durée totale de l'installation soit 24 mois, à la suite de l'absence de raccordement du chantier par EDF, malgré les demandes répétées de l'entreprise.

Enfin, l'avenant confirme les prix nouveaux du montant global et forfaitaire de l'installation de chantier.

Cette modification non substantielle du marché est adoptée sur la base des articles R2194-2 du Code de la commande publique.

Montant du marché public après application de l'avenant n° 1

TRANCHE1 FERME : PHASE 1

Taux de la TVA : **8,5%**

Montant HT : 1 150 056,05 €

Montant TTC : **1 247 810,81 €**

TRANCHE 2 OPTIONNELLE : PHASE 2Taux de la TVA : **8,5%**

Montant HT : 661 210,68 €

Montant TTC : **717 413,59 €.****NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ :**Taux de la TVA : **8,5%**

Montant HT : 1 811 266,73 €

Montant TTC : **1 965 224,40€.****Montant du marché public après application de l'avenant n° 2**

Reste inchangé.

Durée initiale du marché :

La durée d'exécution globale de l'ensemble des marchés est de 20 (vingt) mois à compter de la date fixée par l'OS précisant la date de démarrage de la période de préparation.

Montant de l'avenant n° 3 :

Montant des installations de chantier phase 1 :

Taux de la TVA : 8,5%

Montant HT : 74 914,20 € ht

Montant TTC : 81 281,90 € TTC.

Nouveau montant du marché public :**TRANCHE 1 FERME : PHASE 1**

Taux de la TVA : 8,5%

Montant HT : 1 224 970,25 € HT

Montant TTC : 1 329 092,72 € TTC.

TRANCHE 2 OPTIONNELLE : PHASE 2

Taux de la TVA : 8,5%

Montant HT : 661 210,68 € HT

Montant TTC : 717 413,59 € TTC.

Soit + 9,5 % par rapport au montant GLOBAL initial du marché.

Délais d'exécution

Le planning général Bâtiment TCE PHASE 1 prévoyant une fin de chantier au 18 décembre 2024, la durée de l'installation et son entretien sont prolongés de 09 mois jusqu'à cette date ;

Considérant qu'en application de l'article L1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT), les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 10 juillet 2024 et ont émis un avis favorable sur l'avenant n°3 au marché « Réalisation du centre d'Animation et d'Interprétation de la Culture Amérindienne à Vivé au Lorrain - Lot n°1 « Gros œuvre » » avec le groupement d'entreprises CDC / JLTP ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver l'avenant n° 3 au marché « Réalisation du centre d'Animation et d'Interprétation de la Culture Amérindienne à Vivé au Lorrain - Lot n°1 « Gros œuvre » » avec le groupement d'entreprises CDC / JLTP tel que décrit ci-dessus.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 26 juillet 2024



Le Président

Bruno Nestor AZÉROT